



# BILLETS CIBC LIÉS À L'INDICE DES PRIX DES LOGEMENTS RPS DE TORONTO (POSITION LONGUE), SÉRIE 1

Billets avec capital à risque – Échéant le 24 février 2025

Daté du 26 février 2024

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Lié à la performance de l'indice RPS House Price (Toronto Index Published)	Absence de marché secondaire	Exposition à la baisse et à la hausse de 1 à 1, sous réserve d'un crédit d'émission de 1,00 % et d'un rendement maximal	Rendement maximal de 101,00 %
--	------------------------------	---	-------------------------------

## Faits saillants du placement

### Devise

Libellés en dollars canadiens

### Indice de référence

L'indice RPS House Price (Toronto Index Published) (l'« indice de référence ») publié par RPS Real Property Solutions Inc. (« RPS »), qui suit les tendances dans le prix de vente des propriétés résidentielles propriétés dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, comprenant la municipalité de Toronto et les subdivisions de recensement (les « SDR ») d'Ajax, Aurora, Bradford West Gwillimbury, Brampton, Caledon, East Gwillimbury, Georgina, Halton Hills, King, Markham, Milton, Mississauga, Mono, New Tecumseth, Newmarket, Oakville, Orangeville, Pickering, Richmond Hill, Toronto, Uxbridge, Vaughan et Whitchurch-Stouffville (collectivement, les « SDR suivies »), au moyen d'une méthodologie élaborée par RPS.

### Bonification possible

À l'échéance, les investisseurs recevront un rendement fondé sur la performance de l'indice de référence majoré du crédit d'émission fixe nominal, sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ et d'un montant à l'échéance maximal de 201,00 \$, soit un rendement composé annuel maximal de 101,00 %.

### Absence de marché secondaire

Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun système de cotation, et il n'y a pas de marché secondaire pour ces billets. Les investisseurs n'auront pas la possibilité de négocier les billets et doivent être prêts à les détenir jusqu'à l'échéance. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire quotidien pour la vente de billets à MM CIBC. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire.

### Capital non protégé

Le capital des billets n'est pas protégé. Il est donc à risque et, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -1,00 % à la date d'évaluation, l'investisseur recevra un montant inférieur au capital initialement investi à la date de versement à l'échéance, sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Mode d'achat
1 an	27 mars 2024	17 avril 2024	24 avril 2025	5 000 \$	Wood Gundy, Investors Edge et Tiers : Fundserv CBL15768

Colombie-Britannique : Ontario :	877 858-9332 416 552-1275	Prairies : Québec :	416 581-5743 514 847-6485	Canada Atlantique : Service à la clientèle Fundserv :	514 847-6431 866 474-0142
-------------------------------------	------------------------------	------------------------	------------------------------	--	------------------------------

## Exemples hypothétiques

Exemple	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable	Montant à l'échéance par billet = 100,00 \$ x (100,00 % + rendement variable) + crédit d'émission	Rendement annuel composé
Exemple 1	-100,00 %	-100,00 %	1,00 \$	-99,00 %
Exemple 2	-50,00 %	-50,00 %	51,00 \$	-49,00 %
Exemple 3	-20,00 %	-20,00 %	81,00 \$	-19,00 %
Exemple 4	-10,00 %	-10,00 %	91,00 \$	-9,00 %
Exemple 5	0,00 %	0,00 %	101,00 \$	1,00 %
Exemple 6	10,00 %	10,00 %	111,00 \$	11,00 %
Exemple 7	20,00 %	20,00 %	121,00 \$	21,00 %
Exemple 8	50,00 %	50,00 %	151,00 \$	51,00 %
Exemple 9	100,00 %	100,00 %	201,00 \$	101,00 %
Exemple 10	110,00 %	110,00 %	201,00 \$	101,00 %

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul du montant à l'échéance selon trois scénarios différents. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre informatif et ne doivent pas être interprétés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'indice de référence à tout moment pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent du rendement indiqué dans ces exemples hypothétiques, et les différences pourraient être importantes. Le montant à l'échéance minimal payable à un investisseur est de 1,00 \$ par billet.

### Exemple 1 – Le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 %

Indice de référence	Niveau initial	Niveau final	Rendement de l'indice de référence
Rendement de l'indice de référence	100,00	90,00	-10,00 %
<b>Rendement variable</b>	= 100,00 % x rendement de l'indice de référence		
	= 100,00 % x (-10,00 %)		
	= -10,00 %		
<b>Montant à l'échéance</b>	= 100,00 \$ x (100,00 % + rendement variable) + crédit d'émission		
	= 100,00 \$ x (100,00 % - 10,00 %) + (100,00 \$ x 1,00 %)		
	= 100,00 \$ x 90,00 % + 1,00 \$		
	= 91,00 \$		

Dans ce scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était de -10,00 % à la date d'évaluation. Par conséquent, dans cet exemple, l'investisseur recevrait un montant à l'échéance de 91,00 \$ par billet, ce qui représente un rendement annuel composé de -9,00 % sur le capital des billets. Dans ce cas, les billets ont eu un rendement supérieur au rendement de l'indice de référence de -10,00 % (rendement annuel composé de -10,00 %).

## Exemple 2 – Le rendement de l'indice de référence est de 0,00 %

Indice de référence	Niveau initial	Niveau final	Rendement de l'indice de référence
Rendement de l'indice de référence	100,00	100,00	0,00 %
<b>Rendement variable</b>	=	100,00 % x rendement de l'indice de référence	
	=	100,00 % x 0,00 %	
	=	0,00 %	
<b>Montant à l'échéance</b>	=	100,00 \$ x (100,00 % + rendement variable) + crédit d'émission	
	=	100,00 \$ x (100,00 % + 0,00 %) + (100,00 \$ x 1,00 %)	
	=	100,00 \$ x 100,00 % + 1,00 \$	
	=	101,00 \$	

Dans ce scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était de 0,00 % à la date d'évaluation. Par conséquent, dans cet exemple, l'investisseur recevrait un montant à l'échéance de 101,00 \$ par billet, ce qui représente un rendement annuel composé de 1,00 % sur le capital des billets. Dans ce cas, les billets ont eu un rendement supérieur au rendement de l'indice de référence de 0,00 % (rendement annuel composé de 0,00 %).

## Exemple 3 – Le rendement de l'indice de référence est supérieur à 0,00 %

Indice de référence	Niveau initial	Niveau final	Rendement de l'indice de référence
Rendement de l'indice de référence	100,00	110,00	10,00 %
<b>Rendement variable</b>	=	100,00 % x (rendement de l'indice de référence)	
	=	100,00 % x 10,00 %	
	=	10,00 %	
<b>Montant à l'échéance</b>	=	100,00 \$ x (100,00 % + rendement variable) + crédit d'émission	
	=	100,00 \$ x (100,00 % + 10,00 %) + (100,00 \$ x 1,00 %)	
	=	100,00 \$ x 110,00 % + 1,00 \$	
	=	111,00 \$	

Dans ce scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était de 10,00 % à la date d'évaluation. Par conséquent, dans cet exemple, l'investisseur recevrait un montant à l'échéance de 111,00 \$ par billet, ce qui représente un rendement annuel composé de 11,00 % sur le capital des billets. Dans ce cas, les billets ont eu un rendement supérieur au rendement de l'indice de référence de 10,00 % (rendement annuel composé de 10,00 %).

## Détails du placement

### Émetteur

Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

### Capital

100,00 \$ par billet (valeur nominale)

### Montant de l'émission

Maximum de 20 000 000 \$ (200 000 billets)

### Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

### Indice de référence

L'indice RPS House Price (Toronto Index Published)

### Date limite des ordres

Tous les ordres passés dans le registre au 27 mars 2024 à 16 h (heure de l'Est), ou par la suite, sont considérés comme définitifs et irrévocables.

La CIBC se réserve le droit d'annuler, en totalité ou en partie, tout ordre qui a été accepté provisoirement avant la date d'émission. Voir « Mode de placement » ci-après.

### Date d'émission

Le 17 avril 2024

### Date d'échéance et durée

Le 24 avril 2025 (environ 1 an, sauf en cas de survenance d'un événement perturbateur du marché)

### Date d'évaluation

Le 16 avril 2025, sauf en cas de survenance d'un événement perturbateur du marché

## Rendement de l'indice de référence

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif) calculé comme suit :

$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$

où :

- le « niveau de l'indice<sub>DEV</sub> » (également appelé le « niveau final » aux présentes) correspondra au niveau de l'indice à la date d'évaluation; et
- le « niveau de l'indice<sub>DEM</sub> » (également appelé dans les présentes le « niveau initial ») correspondra au niveau de l'indice de référence à l'égard de mars 2024 (qui devrait être publié par le promoteur de l'indice en avril 2024, selon la méthodologie de l'indice de référence),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus et des dispositions prévues à la rubrique « Événements extraordinaires » dans le supplément de fixation du prix.

« niveau de l'indice » désigne le niveau ou la valeur officiel (selon le cas) de l'indice de référence publié par le promoteur de l'indice; niveau de l'indice à l'égard : i) d'un jour donné s'entend du niveau de l'indice le plus récemment publié par le promoteur de l'indice au plus tard à ce jour; ii) d'un mois donné s'entend du niveau de l'indice qui reflète les tendances des prix au cours de ce mois et qui est généralement publié le mois suivant, dans chaque cas sous réserve de la survenance d'un événement perturbateur du marché et des dispositions de la indiqué à la rubrique « Description des billets – Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

## Montant à l'échéance

Les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour qui suit la date d'évaluation; ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit de :

a) 100,00 \$;

b) 100,00 % majoré du rendement variable,

plus le crédit d'émission, sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet et d'un montant à l'échéance maximal de 201,00 \$.

Les billets ne donneront aux investisseurs aucun droit de propriété ou autre, direct ou indirect, sur l'indice de référence ou sur des biens résidentiels qui pourraient faire l'objet d'une transaction servant au calcul de l'indice de référence. Les investisseurs auront uniquement le droit de se faire payer le montant à l'échéance par la CIBC, à l'échéance. Le montant à l'échéance sera fonction de la performance de l'indice de référence majorée du crédit d'émission fixe nominal.

## Rendement variable

Le rendement variable, qui peut être positif ou négatif, correspondra au produit : a) du taux de participation de 100,00 %; et b) du rendement de l'indice de référence.

## Crédit d'émission

À l'échéance, le montant à l'échéance reflétera l'ajout d'un crédit d'émission nominal fixe. Le crédit d'émission correspondra à 1,00 % du capital des billets.

## Absence de cotation ou de marché secondaire

Il n'y aura pas de marché secondaire pour les billets. Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation, et MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire quotidien pour la vente de billets à MM CIBC. Les investisseurs ne devraient pas fonder leur décision d'acheter les billets sur l'existence d'un marché secondaire, dans la mesure où il n'y en aura pas et que les investisseurs n'auront pas la possibilité de négocier les billets.

Un investisseur ne peut pas choisir de recevoir le montant à l'échéance avant la date de paiement à l'échéance.

Les investisseurs doivent être prêts à détenir les billets jusqu'à la date d'échéance.

## **Mode de placement**

Les investisseurs sont invités à consulter la rubrique « Mode de placement » dans le supplément de fixation du prix et dans le prospectus pour obtenir des renseignements sur le mode de placement des billets.

La CIBC et, le cas échéant, chacun des courtiers se réservent le droit de rejeter toute offre d'achat de billets en totalité ou en partie. Il est probable que certains ordres d'achat ne soient pas acceptés, en totalité ou en partie, soit en raison de la taille maximale de l'émission, soit en raison de l'intention de la CIBC de n'émettre des billets que dans la mesure où elle est en position de couvrir son exposition aux termes de ceux-ci. La CIBC prévoit effectuer ses répartitions initiales en fonction de l'ordre où elle reçoit les offres d'achat, les répartitions finales devant être effectuées avant la date d'émission.

Il est possible que certains ordres d'achat qui ont été acceptés au cours de la phase d'attribution initiale soient par la suite annulés, en totalité ou en partie, avant la date d'émission. Si l'offre d'achat des billets ou l'ordre d'achat accepté d'un investisseur est rejeté ou annulé, en totalité ou en partie, ce refus ou cette annulation sera communiqué au conseiller financier de l'investisseur par la CIBC. Si l'ordre d'achat accepté d'un investisseur est par la suite annulé pour quelque raison que ce soit, notamment en raison de l'ordre de réception, tous les fonds remis à la CIBC pour cet ordre d'achat seront immédiatement retournés à l'investisseur. Dans tous les cas, que des billets soient émis ou non, aucun intérêt ni aucune autre somme ne sera payé à l'investisseur sur les fonds qui lui sont remboursés.

## **Agent des calculs**

MM CIBC

## **Admissibilité pour les comptes enregistrés**

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB, les CELI et les CELIAPP.

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 7 octobre 2022 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 1 768 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 26 février 2024 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront de la performance de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

Il n'y aura pas de marché secondaire pour les billets. Les investisseurs doivent être prêts à détenir les billets jusqu'à la date d'échéance.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.